



**Conseil municipal | Séance du 1 juillet 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-07-01-9 | Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Aide du Département aux établissements publics du 1er degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs - Demande de subvention Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 25 juin 2021

L'An deux mille vingt et un, le 01 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carollane Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

### **Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur José Gonçalves

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La dynamique démographique de la commune, liée à la production nette de logements, et au renouvellement des populations des quartiers plus anciens a pour conséquence une évolution significative de la population enfantine, et cette tendance se poursuivra encore longtemps.
- La pression qui s'exerce sur les espaces scolaires s'est en outre récemment et assez subitement accrue avec les décisions gouvernementales d'allègement des effectifs des classes dans les écoles en éducation prioritaire. Tous ces éléments conduisent désormais à une saturation des différents groupes scolaires stéphanois, notamment sur les secteurs Pierre-Sémard, Paul-Langevin, Irène et Frédéric Joliot-Curie.
- Les études menées ont conduit la collectivité à engager un programme de construction d'un groupe scolaire composé de deux écoles (une maternelle et une élémentaire) pour une capacité globale de 400 enfants. Un restaurant scolaire et un pôle loisirs, culture et sport sont également nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs, y compris lors des temps périscolaires.
- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles. Il répond à la grande priorité thématique énoncé par les instructions ministérielles sur la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.
- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles.
- Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 12 728 095,60 € HT et 15 273 714,72 € TTC.

**Décide :**

- Du principe de réalisation de ces travaux.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser le maire à solliciter le Département, au titre de l'aide aux établissements publics du 1<sup>er</sup> degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs à hauteur de 1 128 000 €.
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.

- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 05/07/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210701-lmc122588-DE-1-1

Affiché ou notifié le 6 juillet 2021

mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Construction nouveau groupe scolaire Sémard Langevin Curie

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	commentaire	Montant (HT)	Montant TTC	Montant TVA
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
Maîtrise d'œuvre		1 278 400,00 €	1 534 080,00 €	255 680,00 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>				
bureau de contrôle		148 754,25 €	178 505,10 €	29 750,85 €
coordonnateur SPS		99 646,50 €	119 575,80 €	19 929,30 €
étude de sols		25 643,10 €	30 771,72 €	5 128,62 €
assurance dommage-ouvrages		129 055,58 €	154 866,70 €	25 811,12 €
indemnités de concours sur APS		61 946,17 €	74 335,40 €	12 389,23 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>1 743 445,60 €</b>	<b>2 092 134,72 €</b>	<b>348 689,12 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>				
aquisition terrain		550 000,00	660 000,00 €	110 000,00 €
aquisition de mobilier scolaire, restauration		1 000 000,00	1 200 000,00 €	200 000,00 €
construction neuve bâtiment				
construction neuve locaux scolaires		4 196 083,02	5 035 299,63 €	839 216,60 €
construction neuve de réfectoire		972 064,40	1 166 477,28 €	194 412,88 €
construction neuve de locaux techniques		327 842,39	393 410,87 €	65 568,48 €
construction neuve de salle de sport		2 764 010,18	3 316 812,22 €	552 802,04 €
construction neuve espaces extérieurs				
construction neuve de cours		267 596,04	321 115,25 €	53 519,21 €
construction neuve de préau		61 510,75	73 812,89 €	12 302,15 €
constuction espace de loisirs, sportif et paysager		740 558,68	888 670,42 €	148 111,74 €
construction de parking enseignants et personnel		70 334,53	84 401,44 €	14 066,91 €
démolition				
démolition de bâtiments existants		34 650,00	41 580,00 €	6 930,00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>10 984 650,00 €</b>	<b>13 181 580,00 €</b>	<b>2 196 930,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>12 728 095,60 €</b>	<b>15 273 714,72 €</b>	<b>2 545 619,12 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	précision le cas échéant	Montant (HT)	taux par financement	
DPV		1 437 000,00 €	11,29%	
DSIL		1 200 000,00 €	9,43%	
CAF		900 000,00 €	7,07%	
Conseil départemental		1 128 000,00 €	8,86%	
EPCL - Métropole Rouen Normandie - FSIC		1 622 637,20 €	12,75%	
EPCL - Métropole Rouen Normandie - FACIL		3 180 458,40 €	24,99%	
<b>sous-total autres aides</b>		<b>9 468 095,60 €</b>		
<b>taux de financement public</b>			<b>74,39%</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres	560 000,00 €	4,40%	
	Emprunt	2 700 000,00 €	21,21%	
<b>sous-total maitre d'ouvrage</b>		<b>3 260 000,00 €</b>		
<b>taux de participation du maitre d'ouvrage</b>			<b>25,61%</b>	
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>12 728 095,60 €</b>	

100,00%